

Les pêcheurs plaisanciers défenseurs d'une pêche responsable

L'Association des pêcheurs plaisanciers des ports de Clohars-Carnoët (APPPCC) a été fondée le 4 avril 1978 par Jean-Claude Grimaud. L'organisation d'une activité traditionnelle telle la pêche plaisance devenait indispensable du fait du déclin de la pêche artisanale qui libérait ainsi l'espace maritime et l'essor rapide de la plaisance qui se devait d'être accompagné. « **La plaisance d'alors était en grande majorité une activité de pêche « amateur » traditionnelle venant dans la continuité de la pêche du bord et de la pêche à pied** », explique l'actuel président Jean-Pierre Tanguy qui résume les activités de l'association. Les pêcheurs plaisanciers militent, en local, pour une pêche de loisir éco-responsable et respectueuse de la pêche professionnelle. Elle incite ses adhérents, bien évidemment, à respecter la réglementation, à limiter leurs prises à la seule consommation familiale, à respecter les tailles minimales et les périodes de repos biologique... « **Pour que cette action soit plus efficace, car il s'agit d'un enjeu national et européen, l'APPPCC est**

membre de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) ». La gestion des ports Dans cette optique, l'association a mis à disposition des vacanciers et des Cloharsiens, un guide des bonnes pratiques, concernant les règles d'une saine activité du bord de mer. Concernant l'organisation et la gestion des ports, le port de Doëlan était, à cette date, le plus concerné par ce besoin de représentativité. Depuis le très fort développement de la plaisance, l'occupation de l'espace maritime a entraîné l'établissement d'abris portuaires. Ainsi, la commune dispose de deux ports principaux, Doëlan et le Pouldu-Laita, avec l'organisation d'une zone de mouillages commune avec Guidel. L'APPPCC représente les plaisanciers et résoud des problèmes posés, en particulier au travers de la Commission maritime élargie mise en place par les élus communaux.